

www.lefigaro.fr

Date : 16/04/2014

Le pari de la baisse des dépenses des collectivités territoriales

Par · Cécile Crouzel



Le gouvernement veut inciter les élus locaux à être plus économes. Crédits photo : Bruno LEVESQUE/IP3 PRESS/MAXPPP

Les prochaines années s'annoncent difficiles pour les collectivités locales... ou pour les contribuables locaux.

Manuel Valls a annoncé mercredi que les communes, intercommunalités, départements et régions devront économiser 11 milliards d'euros de 2015 à 2017. En la matière, le gouvernement dispose d'un levier pour les inciter à agir. Il peut couper dans les 55 milliards de dotations (subventions) que l'État verse chaque année aux collectivités. C'est ce qu'il fera, à hauteur de 11 milliards en trois ans. À vrai dire, ce mouvement est amorcé, les dotations étant en baisse de 1,5 milliard cette année. Mais l'équipe Valls a décidé de doubler ces coupes (11 milliards en trois ans équivalant à un effort de plus de 3 milliards par an).

Le pari du gouvernement est le suivant: ces dotations représentant 23 % du budget des collectivités, les réduire ne peut qu'inciter les élus locaux à être plus économes. Sauf qu'il y a un risque: que les

maires, conseillers départementaux et régionaux préfèrent augmenter les impôts locaux, plutôt que de tailler dans les dépenses. Le passé récent, marqué par une hausse de la fiscalité locale, peut faire craindre un tel scénario.

Plus de rigueur

Pour l'éviter, l'exécutif a décidé de mettre en place quelques incitations. Ainsi, la première loi sur la décentralisation, votée en janvier, prévoit de faire varier les dotations en fonction des efforts de mutualisation réalisés entre les communes et les intercommunalités. Et la deuxième loi sur la décentralisation, qui devrait être votée en fin d'année, mettra en place des outils pour rationaliser les syndicats communaux (qui gèrent les déchets, l'eau, l'énergie...). «En moyenne, il y a en quatre par commune. Il y a des économies à faire en les groupant», explique-t-on au ministère de la Décentralisation. Où on ajoute que «le bloc communal est l'échelon où il est possible d'économiser le plus sans dégrader la qualité de service». De fait, la création des intercommunalités (communautés de communes, d'agglomération), au lieu de provoquer des économies d'échelle, a abouti à des «doublons» de services. De 2002 à 2009, les communes ont créé 86.000 postes et les intercommunalités 101 500!

Pour inciter les départements et les régions à plus de rigueur, le gouvernement Valls va prendre le contre-pied de l'équipe Ayrault et retirer à ces deux échelons, avec la deuxième loi de décentralisation, la clause de compétence générale, qui leur permettait de tout faire. Avec des compétences ciblées, ces collectivités devraient moins dépenser. Enfin, Manuels Valls a tenu mardi à «saluer les initiatives de rapprochement de régions qui s'esquissent un peu partout en France».

Reste que «ces fusions n'auront un effet sur les dépenses qu'à moyen et long terme», comme on l'admet au ministère de la Décentralisation. Sans parler de la suppression des départements, qui interviendrait au mieux en 2021. Quant au programme de réductions de normes, relancé par le gouvernement Valls, il devra faire ses preuves. Nicolas Sarkozy avait lui aussi promis de lutter contre les normes, sans grand succès.

Rien ne garantit donc que les mesures imaginées par le gouvernement pour inciter les collectivités à être plus économes, bien qu'assez novatrices, suffiront. D'ailleurs, Martin Malvy, président PS de la région Midi-Pyrénées, et Alain Lambert, président divers droite du conseil général de l'Orne, proposent, dans un rapport remis mercredi à François Hollande, d'aller plus loin, en instaurant un système de bonus-malus pour les principales collectivités territoriales.